



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 7 - JANVIER 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction interrégionale des douanes d'île de France**

Arrêté N °2013011-0002 - Arrêté de subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire.....	1
Arrêté N °2013011-0003 - Arrêté de subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire/ CSP .....	4
Arrêté N °2013011-0004 - Arrêté de subdélégation de signature de Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TIPP sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées. ....	8

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision - Décision portant subdélégation de signature en matière administrative - DRIHL .....	11
Décision - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire - DRIHL .....	14





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013011-0002**

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France  
le 11 Janvier 2013**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de la signature du  
directeur interrégional des douanes d'Ile- de-  
France en matière d'ordonnancement  
secondaire



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe fonctionnel, secrétaire général de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,

- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur, service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSCH, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, chef du service de la comptabilité,
- Madame Christine QUERET, contrôleur principale, adjointe au chef de service de la comptabilité,
- Monsieur Nicolas BOUR, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Anne LAMY, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Simone GRAPAIN, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1<sup>ère</sup> classe au service de la logistique et des affaires immobilières,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

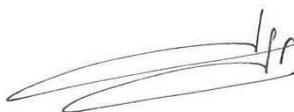
## **Article 2**

L'arrêté n° 20130002-0001 du 2 janvier 2013 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

## **Article 3**

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013  
pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013011-0003**

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France  
le 11 Janvier 2013**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de la signature du  
directeur interrégional en matière  
d'ordonnancement secondaire/ CSP



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### **ARRÊTÉ**

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Michèle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe, adjointe à la chef du CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Élisabeth DECUREY, contrôlease principale au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUAILLY, contrôleur au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Roland GIRERD, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,

- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôeuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Stéphanie LAMBERT, contrôeuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Benoît LIS, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôeuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Clément TELLIER, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôeuse principale au CSP d'Ile-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

## **Article 2**

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Michèle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe, adjointe à la chef du CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principal de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Élisabeth DECUREY, contrôeuse principale au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôeur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Isabelle DUMAS, contrôeuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Stéphan GAYRAUD, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Roland GIRERD, contrôeur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Eric HAMYS, contrôeur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,

- Monsieur Christophe HECTOR, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Stéphanie LAMBERT, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Benoît LIS, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMARI, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Frédérique PIERRON, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Lydie SAVOURAT, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôleuse principale au CSP d'Ile-de-France,

### **Article 3**

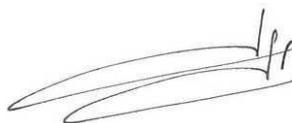
L'arrêté de subdélégation de signature n° 2012284-0001 du 10 octobre 2012 est abrogé.

### **Article 4**

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013011-0004**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de signature de Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TIPP sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

**portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France,  
pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises  
et aux remboursements de TIPP sur les quantités de carburant et de fioul  
domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.**

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2010-632 du 9 juin 2010 relatif au suivi, au contrôle et à la dématérialisation des procédures concernant les mouvements de produits énergétiques au sein de l'union européenne, notamment son article 4,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013009-0011 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et les remboursements de celles-ci sur les quantités de carburants et de fioul domestique effectivement livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle GRH,

- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef de la division des services opérationnels de la direction interrégionale,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe, secrétaire général de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et des tabacs à Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et des tabacs à Boissy-Saint-Léger.

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions relatives aux franchises concernant les accises et les remboursements de celles-ci sur les quantités de carburants et de fioul domestique effectivement livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

### **Article 2**

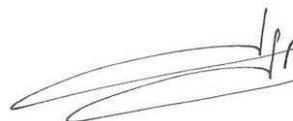
L'arrêté n° 2012271-0002 du 27 septembre 2012 portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France est abrogé.

### **Article 3**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur interrégional des douanes  
d'Île-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de-  
france  
le 11 Janvier 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision portant subdélégation de signature en  
matière administrative - DRIHL



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

**Décision n° 2013 - 002**

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 27 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013004-0005 du 04 janvier 2013 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Annick DEVEAU, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Madame Marie-Angèle ANDREU, secrétaire générale

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

### **Article 2**

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France et les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de-  
france  
le 11 Janvier 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire -  
DRIHL



Préfecture de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2013 – 003

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU  
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Martin DELORME directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013004-0006 du 04 janvier 2013 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. pour les attributions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2013004-0006, en matière de réception, de répartition et de réallocations de crédits, à :

Madame Annick DEVEAU, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Madame Marie-Angèle ANDREU, secrétaire générale  
Madame Florence LIMOSIN, responsable du bureau du budget et du contrôle de gestion

2. pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2013004-0006, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL :

Madame Annick DEVEAU, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint

Madame Marie-Angèle ANDREU, secrétaire générale  
Madame Florence LIMOSIN, responsable du bureau du budget et du contrôle de gestion

et chacun pour les budgets relevant des attributions de son service :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions

Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions

Madame Christine DOMEQ, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Madame Marie-Claude BENEZECH, adjointe à la responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines

3. pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté n° 2013004-0006, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Annick DEVEAU, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Madame Marie-Angèle ANDREU, secrétaire générale

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions

Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions

Madame Christine DOMEQ, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Madame Catherine BRIMBAL, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation

4. pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté n° 2013004-0006, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Annick DEVEAU, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Madame Marie-Angèle ANDREU, secrétaire générale  
Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaire à :

Monsieur Franck LIMARE  
Madame Florence LIMOSIN

## Article 2

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le 11 JAN, 2013

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME